

REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE MONSIEUR FREDERIC LOVIS, DEPUTE (PCSI) INTITULÉE " CULTURE ET TOURISME : TROIS PROJETS, TROIS INVESTISSEMENTS POUR LE FUTUR, QUELLES PRIORITES " (N°2699)

Si par un heureux hasard géographique, les trois projets (étang de la Gruère, JURASSICA, CREA) se situent dans chaque district, leur rayonnement d'envergure régionale, voire nationale et internationale, conduit à les considérer comme jurassiens et donc cantonaux avant tout. La localisation même du CREA a fait l'objet de plusieurs études de circulation des publics et de gouvernance attestant que c'est dans l'agglomération delémontaine qu'il devrait être construit pour satisfaire au mieux la demande et la satisfaction de l'ensemble des concitoyen-ne-s. Quant au choix d'implantation de JURASSICA, il s'impose naturellement au vu de la richesse des sites majeurs de découvertes et de l'emplacement historique du Musée jurassien des sciences naturelles.

Dans leur articulation entre science, culture, environnement et tourisme, ces projets représentent un intérêt public majeur qui permettra au Canton de se doter d'infrastructures et d'offres culturelles, qui jusqu'à présent font cruellement défaut pour mettre en valeur le potentiel reconnu de la région en la matière. La préservation et la valorisation de son patrimoine naturel ainsi que son activité foisonnante dans les domaines de la culture dite vivante, en plus d'être une responsabilité des pouvoirs publics est également un gage d'avenir pour une région. La population doit pouvoir se nourrir de son passé et de sa propre créativité pour pouvoir contribuer à façonner collectivement un avenir pour ses différentes composantes (scientifiques, formateurs, étudiants, écoliers, entrepreneurs, visiteurs, consommateurs, artistes). A ce titre et d'une manière générale, les retombées économiques directes et indirectes qui en découleront (prestataires de service, tourisme...) ont fait l'objet d'une étude¹.

Plus précisément par rapport aux trois volets de la question, le Gouvernement y répond ainsi :

Le Gouvernement est-il favorable aux trois objets susmentionnés et pense-t-il qu'ils ont un véritable potentiel de développement économique pour le Canton?

Des études et des reconnaissances de différents partenaires permettent au Gouvernement d'affirmer que ces trois infrastructures - aux Cerlatez, à Porrentruy ou à Delémont - sont des éléments reconnus de l'attractivité du Canton présentant un véritable potentiel de développement tant sur les plans touristique et économique que scientifique, éducatif que culturel.

Le Gouvernement a-t-il la possibilité et les moyens autant administratifs que financiers de défendre et de soutenir ces trois projets ?

Comme relevé dans la question, ces trois projets nécessitent la contribution de l'Etat. En premier lieu, des ressources humaines et financières sont ou ont été indispensables à leur étude, conception et projection. Pour la suite, selon décision du Parlement, des contributions seront allouées pour l'investissement et pour le fonctionnement de ces trois projets, en fonction de leur développement respectif.

Dans le but de pouvoir assumer leur réalisation, le Gouvernement a étudié et anticipé la question des ressources tant administratives que financières. Des institutions paraétatiques ont été ou seront mises en place afin de permettre la recherche de fonds privés et de garantir que leur

¹ Haute école de gestion Arc, "Economie de la culture dans la République et canton du Jura", 2012-2014, disponible à l'adresse internet : <http://www.jura.ch/DFCS/OCC.html>

gestion puisse être maîtrisée avec une participation de l'Etat conforme aux possibilités financières du Canton et aux décisions politiques prises en la matière. Il est à noter que dans deux des trois projets (JURASSICA et CREA), des activités sont actuellement en cours et sont portées soit par l'institution déjà mise en place (Fondation Jules Thurmann), soit par de futurs partenaires du CREA, tant aux niveaux cantonal, qu'inter-cantonal ou transfrontalier. Pour le projet lié à l'étang de la Gruère, les institutions telles que la Fondation Les Cerlatez, respectivement le Parc naturel régional du Doubs pourraient jouer un rôle-cléf.

Quel échéancier est prévu pour chacun de ces projets ?

1. Concernant le projet « Gruère », le Gouvernement précise qu'une fiche spécifique du Plan directeur cantonal a été soumise à consultation en fin d'année dernière. La fiche sera transmise prochainement au Parlement pour adoption. Cette dernière, cas échéant, concrétisera l'ancrage politique du dossier.

2. S'agissant du projet JURASSICA, le Gouvernement informe le Parlement qu'il aura à se prononcer sur plusieurs questions à son sujet durant l'année 2015 encore. Le message du Gouvernement au Parlement contiendra les éléments et propositions suivants:

- 1) Décision quant à la libération de crédits permettant la construction d'un centre de gestion des collections (incluant les espaces dédiés à l'Antenne universitaire) ainsi que la participation à l'édification d'un nouveau musée dans le cadre du projet JURASSICA.
- 2) Transfert complet du dispositif cantonal "Musée jurassien des sciences naturelles et Jardin botanique" à la Fondation Jules Thurmann.
- 3) Décision quant à la subvention cantonale pour le fonctionnement de JURASSICA dans un calendrier précisé de 2015 à 2019 et délégation au Gouvernement de la compétence de confier un mandat de prestations à la Fondation Jules Thurmann.

Si de nombreux éléments sont prometteurs, en particulier le lancement de l'Antenne universitaire en géoscience cette année, il importe de consolider ce dossier en matière de financement privé.

3. Concernant le projet CREA, le Gouvernement informe le Parlement qu'il aura également à se prononcer sur plusieurs questions à son sujet durant cette année. Le message du Gouvernement au Parlement contiendra les éléments et propositions suivants :

- 1) Décision quant à l'investissement financier pour une part du théâtre cantonal CREA dans le cadre du « *Projet Le Ticle* », actuellement sous contrat d'étude en PPP.
- 2) Mise en place d'une institution indépendante pour suivre le projet de construction et pour concevoir et produire la future offre culturelle cantonale.
- 3) Mise à disposition des moyens logistiques (provisoires) et financiers adéquats pour le fonctionnement du CREA dans un calendrier précisé de 2015 à 2019.

Delémont, le 17 février 2015

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
le chancelier d'Etat



Jean-Christophe Kübler